



CONTAMINES
MONTJOIE

COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le

ID : 074-217400852-20230323-DEL2023011-DE

S²LOW

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MARS 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 3
Absents : 2
Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT-TROIS MARS à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 17 MARS 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Florian GIBIER, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ

ABSENTS EXCUSES : Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à Elisabeth Mollard), M. Bertrand DOLIGEZ (donne pouvoir à François Barbier), Marie-Noëlle LAVERTON

ABSENTS : Etienne JACQUET, Antoine BOISSET

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DRESSE PAR LE COMPTABLE PUBLIC **DEL2023-011**

Rapporteur : Michel BELIN

Après présentation des comptes de l'exercice 2022 en séance, Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du Budget Principal dressé par le Comptable public qui statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire. Il doit être voté préalablement au Comptes Administratif.

VU le Compte de Gestion dressé par le comptable public pour le budget principal ci-joint. CONSIDERANT que le Compte de Gestion 2022 du budget principal est conforme au Compte Administratif de ce même exercice ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 12	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 dressé par le comptable public pour le budget principal.

En Mairie, le 23 mars 2023
Le secrétaire de séance,

En Mairie, le 23 mars 2023
Le Maire,
François BARBIER

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

